DECLARATION

Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux

INC Famille du 27 juin 2025

Mr Grivel,

Comme indiqué dans notre lettre ouverte du 23/05/2025, la branche famille va mal. Tous les métiers, tous les services sont impactés et les allocataires aussi. Nous ne rependrons pas la totalité du courrier dont nous espérons toujours la réponse. Mais, la FNPOS CGT vous alerte sur plusieurs réformes qui ont un effet délétère sur le service rendu aux allocataires par les Caf :

- La solidarité à la source : comment considérer que l'on fiabilise les revenus alors même que les pièces comptables ne sont pas prises en compte par les techniciens dont c'est le métier ? Et cela, bien entendu, sans moyen supplémentaire dédié à l'Urssaf pour la gestion des réclamations qui validera de manière automatique de 85 à 90% de ces signalements !

  Cette solidarité à la source devait résoudre le problème qui entraine déjà depuis 3 ans de non-certification des comptes de la branche famille. Or avec ces validations, comment peut-on dire que les données sont fiables ? Sommes-nous partis pour une 4ème, 5ème année de non certification des comptes ?
- Le logiciel TROOV, qui a pour objectif lui aussi de fiabiliser les RDV, se voit être un calvaire pour les allocataires et les agents d'accueil. La FNPOS CGT alerte et demande une étude plus approfondie des logiciels avant leur mise en place. Nous ne reviendrons pas sur le côté « dématérialisé » de ce nouveau système qui une fois de plus sera défavorable au public le plus précaire et aux allophones…
- Quelles solutions avez-vous pour les exceptions, problèmes d'image que les Gestionnaires Conseils rencontrent de manière récurrente depuis presque trois semaines et qui les empêchent de travailler dans de bonnes conditions ? La dernière fois que nous avons vécu cela, c'était après la réforme de l'aide au logement…
- L'approche populationnelle que nous dénonçons depuis le début continue de faire des dégâts. Cette organisation a un effet néfaste sur la polyvalence et donc la reconnaissance salariale des agents. Il devient facile pour les directions de refuser un parcours ou des pas de compétences à un agent sous prétexte d'absence de polyvalence.
- La réforme du CMG à venir qui change le mode de calcul de l'aide pour l'embauche d'assistante maternelle en septembre, sans avoir prévenu les familles, est une véritable attaque au mode de garde. La garde d'enfant ne s'improvise pas, Mr Grivel. Que va-t-on dire à ces familles qui viendront en septembre avec une baisse, voire une fin de l'aide directe au paiement du salaire ?
- Depuis un an, la plateforme d'entraide vient en renfort de la PFS ARIPA avec des effectifs journaliers entre 30 et 70 salariés. Cette situation est critique pour les salariés de cette plateforme car, étant déjà une prestation conflictuelle, cette PFS ne reçoit principalement plus que des appels des débiteurs de pension alimentaire avec les mêmes statistiques à atteindre. Quand allez-vous renforcer durablement cette PFS avec des contrats pérennes et des agents formés ? Mais également, allez-vous renforcer les équipes ARIPA traitement de dossiers qui au vu des délais de traitement, à cause de logiciels défaillants et du manque d'effectifs, sont source de réitération de sollicitations.

263, rue de Paris Case 536 – 93515 Montreuil Cedex – Tél : 01 55 82 87 01– www.orgasociaux.cgt.fr

La FNPOS CGT souhaite également revenir sur le courrier concernant le mouvement en cours des travailleurs sociaux en date du 18/06/2025.

De la même façon, nous demandons des réponses à ce courrier lors de cette séance sur la reconnaissance de leur métier au niveau 6 et l'attribution des mesures liées aux accords du SEGUR et de la mission Laforcade.

D'autres corps de métiers prennent conscience de la supercherie de la classification et veulent se faire entendre. Nous parlons :

- Des informaticiens qui, pour certains, ne sont pas transposés sur la grille informatique, alors même que la volonté d'homogénéité à ce sujet avait été abordée lors de la négociation classification.
- Des contrôleurs allocataires qui revendiquaient, avant la nouvelle classification, le niveau 6 au vu de l'évolution et de la complexification du métier, ces dernières années, tant au niveau législatif, technique et relationnel. La classification, en intercalant un échelon supplémentaire, les éloigne encore plus de leur revendication. Le niveau 5C semble déjà très difficile à acquérir même pour des contrôleurs qui ont plus de 10 ans d'ancienneté.

D'ailleurs, concernant spécifiquement cette classification et son enveloppe : Les deux premières phases de la classification sont terminées. La FNPOS CGT s'interroge sur la consommation de la RMPP classification (pour rappel 2,3%) au sein de la branche Famille. Combien a été consommé sur la phase 1 et la phase 2 de la classification à la Cnaf ? Comment la phase 3 sera-t-elle financée ? Allez-vous tenir la promesse des 16 à 19 000 promotions annoncées dans la négociation Classification, soit pour 12 à 13% du personnel de la Sécurité sociale ?

La FNPOS CGT s'inquiète déjà de la répartition des misérables 1,5% de RMPP devenus habituels qui profitera mécaniquement à moins de bénéficiaires au vu de l'augmentation des pas de compétences (8-13 et 16) prévue par la classification. Il ne faudrait pas que les caisses locales piochent dans ces 1,5% pour financer vos promesses de parcours.

Que pensez-vous monsieur Grivel de la lutte de classe qui se joue dans cette classification ?

La CGT n'est pas représentative chez les ADD et à ce titre n'a pas participé aux négociations. Par contre, elle a bien compris le triple bénéfice pour cette seule catégorie de personnels.

Pour la FNPOS CGT il est difficilement concevable de constater qu'un agent de direction, par application de sa nouvelle classification, voit :

- -Augmenter son coefficient,
- -Augmenter sa part variable dorénavant basée sur le coefficient développé,

-Changer de catégorie sa caisse (pour 58 d'entre eux avec l'augmentation accompagnant ce changement),
Et donc pourrait gagner jusqu'à 153 points soit 17400€ annuels (sur 15 mois), soit l'équivalent de 2/3 du SMIC.

Il n'est pas question pour la FNPOS CGT de remettre en cause les avantages des ADD mais il est honteux que l'écrasante majorité des salariés de la Sécurité sociale n'ait que 3 points et l'arrondi ! Quelle indignité !

Comment des organisations syndicales ont pu accepter de se laisser compromettre à laisser passer la classification méprisante pour les employés et cadres après avoir validé une classification aussi avantageuse pour les ADD ?

Ne nous dîtes pas, monsieur Grivel, qu'en ayant pu financer une telle classification ADD, vous n'ayez plus aujourd'hui les moyens de tenir vos promesses de parcours pour la phase 3 pour les Employés et Cadres !

Nous le rappelons, la CGT n'a pas signé et s'est opposée seule à cet accord qui va encore précariser les salariés en tassant les salaires et les déroulés de carrière. C'était une refonte totale de la classification dont les agents avaient besoin et pas ce pâle copier-coller de la classification de 2004 qui ne profite qu'à une poignée de salariés.
La FNPOS CGT restera déterminée et mobilisée aux côtés des salariés jusqu'à l'obtention de ces justes reconnaissances.

Arrêtez votre tour de France ! Agissez et défendez véritablement la branche « Famille », ses salariés et ses allocataires dont vous avez la responsabilité !

Monsieur GRIVEL, les sujets sont vastes et il est impossible de discuter de tout avec une réunion tous les 8 mois ! C'est l'une des raisons qui a poussé la FNPOS CGT à vous écrire pour dénoncer les délais exagérés entre les INC famille. Tous les salariés de la branche famille attendent des réponses à ces deux courriers et la FNPOS CGT demande qu'ils soient annexés au PV.